

suite de la p. 13 *raisonnable* » mais pourtant « *dérisoires* » au regard des bénéfices qui pourraient revenir aux collectivités si elles étaient réellement impliquées dans le montage. Car une fois la ZDE autorisée et les permis de construire accordés, soit le parc passe aux mains d'une société d'exploitation (voire d'une société écran) – « *c'est parfois difficile, même pour les maires, de savoir qui est derrière un parc* » –, soit il est vendu aux opérateurs. Les mégawatts au plus offrant ! 200 000 euros pour un simple permis d'installer 1 MW sur un bout de terrain, 2,4 millions d'euros (un triplement en cinq ans) pour une turbine de 2 MW prête à produire. Un projet de parc de 70 MW (30 éoliennes) rapporte donc entre 14 millions et 119 millions d'euros pour un coût réel variant de 300 000 euros à 75 millions d'euros.

À ce tarif, le moindre site classé « vent fort » à « vent faible », et surtout à moins de 16 km d'un point de raccordement au réseau (distance maximale fixée par la loi), est un pot de miel qui attise les convoitises. Les opposants sont malmenés. Selon les régions et les opérateurs, on frise l'omerta. Les médias trop curieux se font éconduire, les autres circonvier par la propagande d'un éolien vert et propre. Les riverains sont parfois consultés, parfois tenus à l'écart. Ils vont devoir s'accommoder de la cohabitation avec des moulins d'acier de 145 mètres de haut, dont il est faux de dire qu'ils ne présentent aucune nuisance. Certains élus, intéressés par la location de leurs terrains, tiennent l'argument primaire : c'est écolo, ça rapportera au territoire, et puis « *c'est le Grenelle !* ». « *Il n'existe aucun suivi, aucune visibilité sur le développement régional et national après autorisation* », déplore un fonctionnaire de l'État en charge de l'étude des ZDE (3). EDF/RTE, qui assure le suivi des exploitants, ne communique que parcimonieusement ses données. Là où l'Allemagne publie un état détaillé mensuel, on attend encore le rapport annuel 2007, portant sur le seul bilan énergétique. « *Ça avance très vite*, dit Samuel Moisan, et je pense que la quasi-totalité des sites potentiels en France sont "sous option." » Les opérateurs ont fait signer des promesses de bail emphytéotique (99 ans) aux propriétaires, s'assurant ainsi d'avoir la main si une ZDE se met en place. L'espace éolien se fait rare, les prix montent, et la tâche devient difficile pour ceux qui prônent un autre modèle éolien, solidaire, respectueux de l'environnement naturel et social, rapportant à la collectivité par le biais de l'appel à l'épargne populaire.

CHRISTINE TRÉGUIER

(1) Depuis le 14 juillet 2007, seules les éoliennes construites au sein de ZDE, proposées par les communes et autorisées par le préfet, ouvrent droit au tarif d'achat majoré de l'électricité produite.

(2) Actuellement de 0,082 euro par kilowattheure sur dix ans en métropole

(3) Le site [www.suivi-eolien.fr](http://www.suivi-eolien.fr) est en berne depuis deux ans.

## Le nez dans la boue



Le 29 mai 2006, un geyser de boue chaude jaillit au milieu d'une rizière, à l'est de l'île de Java. Il se transforme rapidement en un véritable volcan, Lusi, qui crache environ 100 000 m<sup>3</sup> de boue par jour ! Douze villages ont été engloutis, et 30 000 personnes déplacées. Étrange phénomène, que la compagnie de forage Lapindo Brantas attribue à un vague tremblement de terre intervenu le 27 mai à 280 km de la zone. Forcément : elle était occupée à y forer pour trouver du gaz, et la pression injectée dans le puits a pu créer une faille. Bingo : par 55 voix pour, 16 abstentions et 3 contre, un congrès de géologues tenu le 30 octobre en Afrique du Sud a largement attribué la boue à Lapindo Brantas. Les victimes défilaient la semaine dernière devant le palais présidentiel pour réclamer des indemnités.

## SALON Livres et presse d'écologie

Le salon du livre et de la presse d'écologie prend de l'ampleur chaque année. Pour sa 6<sup>e</sup> édition, les 22 et 23 novembre, il s'offre le Centquatre, le nouveau vaste espace culturel qui vient d'ouvrir à Paris. Conférences - dont deux seront animées par des journalistes de *Politis* (Claude-Marie Vadrot, samedi à 18 h, et Patrick Piro, dimanche à 17 h 45) -, débats, ateliers, dédicaces, prix, et toujours le festival « jeune public », une marque de la manifestation.

104, rue d'Aubervilliers, 5, rue Curial, 75019 Paris. Samedi, de 13 h à 19 h 30 ; dimanche, de 11 h à 19 h 15. [www.festival-livre-presse-ecologie.org](http://www.festival-livre-presse-ecologie.org), 09 71 37 10 93.

## JUSTICE Ondes malfaisantes

Pour la première fois, la justice française a condamné le gestionnaire du réseau français de transport d'électricité (RTE) pour les importants troubles sanitaires (problèmes respiratoires, baisse des défenses immunitaires) qui ont affecté les animaux d'une exploitation de

Latronche, en Corrèze. Il y a vingt ans, la ligne à haute tension voisine était passée en très haute tension (400 000 volts), et la justice a considéré, après avis d'expert, que les ondes électromagnétiques étaient en cause. Le RTE, qui a été condamné à verser près de 400 000 euros aux exploitants, a bien sûr fait appel : une jurisprudence aurait des conséquences économiques considérables, plusieurs associations se battant depuis des années pour faire reconnaître les impacts sanitaires sur les personnes. Plusieurs études ont montré des coïncidences statistiques entre certaines pathologies (comme des leucémies infantiles) et la proximité de lignes, mais elles n'ont jamais été considérées comme probantes pour établir un lien de cause à effet devant un tribunal.

## FESTIVAL Film d'environnement

Jusqu'au 25 novembre, le 26<sup>e</sup> Festival international du film d'environnement, organisé par la Région Île-de-France, se déroulera au cinéma La Pagode (Paris VII<sup>e</sup>). [festivalenvironnement.com](http://festivalenvironnement.com)

## SERVICES

### De l'eau publique pour Paris

Retour officiel de l'eau dans le giron du public, à Paris : c'est presque fait, histoire d'un vote de formalité, lundi 24 novembre, par un conseil de la ville dont la majorité PS-Verts-PC est unanimement acquise au projet de création d'une régie municipale. Elle avait été annoncée l'an dernier par le maire Bertrand Delanoë, alors candidat à sa succession, dans une déclaration qui avait fait sensation (1). Jusqu'alors, seule la production de l'eau était sous régime municipal, gérée par la petite société Eau de Paris, dirigée par Anne Le Strat, adjointe au maire et ex-militante Verte. Mais le très gros morceau, la distribution de l'eau et ses 1800 km de canalisations, ainsi que la facturation aux clients, était détenu par deux filiales de Veolia et de La Lyonnaise-Suez, dont le contrat arrive à échéance fin 2009.

L'écho de ce choix politique, alors que s'effrite l'idée encore largement partagée en France que les services de l'eau ne sauraient être correctement gérés que par le privé, sera guetté dans les 142 municipalités du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) : elles doivent se prononcer le 11 décembre sur la reconduction de la délégation de la distribution de l'eau à la plus grosse filiale française de Veolia (2). À Paris, le vote du Nouveau Centre sera d'interpréter : son président, André Santini, tient aussi le Sedif, et milite ouvertement pour la délégation au privé.

Anne Le Strat, qui présidera la nouvelle régie parisienne, est déjà aux prises avec ses premiers soucis. Il lui faudra réussir l'intégration, dans la nouvelle structure, de fonctionnaires (issus d'Eau de Paris et d'autres services de la ville) et de salariés du régime privé (venus des filiales de Veolia et de Suez, mais aussi d'Eau de Paris pour certains), qui devront avoir accepté une convention collective unique d'ici à 2012.

Au nom de « l'efficacité », mais aussi par contrainte juridique, ce n'est pas un pur service municipal qui sera créé, mais une régie « à autonomie financière et personnalité morale » : dirigée par des fonctionnaires de la ville (3), elle aura une liberté de manœuvre importante, notamment pour embaucher sous statut privé. Un choix critiqué par quelques syndicalistes du public. Mais la vraie bronca, Anne Le Strat l'a essayée il y a un mois devant l'Observatoire parisien de l'eau, instance de concertation qui regroupe des usagers, des élus, des syndicats et des partenaires de la ville. À la diatribe antirégie d'un élu UMP ont répondu les applaudissements d'une vingtaine de syndicalistes du privé - de Veolia et Suez, surtout -, qui se déclarent inquiets pour leur avenir au sein de la régie. Ils pourraient mener une action coup-de-poing lors de la réunion du conseil de Paris. Du côté des partisans de la municipalisation de l'eau, on soupçonne une tentative de déstabilisation venue des deux mastodontes de l'eau, qui ne seraient pas mécontents de prendre une revanche sur Paris.

PATRICK PIRO

(1) Voir *Politis* n° 975.

(2) Voir *Politis* n° 1023.

(3) Le conseil d'administration comportera aussi des représentants d'association.